Copie pour impression
Réception au contrôle de légalité le 12/04/2022 à 09h10
Réference de l'AR : 002-200043495-20220407-DEC202204_28-DE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du 7 avril 2022

Délibération n°28

Date de convocation : le 30/03/22 Date d'affichage : le 19 AVR. 2022

Les membres du Conseil Communautaire se sont réunis le 7 avril 2022 à 18h00 à la salle des fêtes d'Aulnois sous Laon.

Sont présents : titulaires et suppléants avec voix délibérative :
Y.BRUN - J.BALITOUT - C.COULON - MP.TOKARSKI - JM.LHOMME - P. VAN HAMME - C. VUAROQUEAUX - JP. POULAIN - P.BERTELOOT - O.JOSSEAUX - F. LEAUTE - JM.RABOUILLE - C.BARAN - S.JUILLIART - F.FERON - P.MEZZAROBBA - F.BOUILLE - B.BUVRY - E.DELHAYE - S.LETOT-DURANDE - Y.ROBIN - S.DUPONT - Y.BUFFET - C.MATHIEU - F.JOLY - S.ETIENNE-CHARLES - P. MOZIN - G.BLANCHARD-DOUCHAIN - D.VALLIERE - D.PIERRE - A.DELEBARRE-TESSEDRE - MM.PASCUAL - JM.QUERE - A.LEFEVRE (présent à partir de la délibération n°56) - B.LEBEL - C.GUILLAUME - C.MEULLEMIESTRE - Y. RUDER - N. DRAGON - G.MONCOURTOIS - J.LECOMTE - C.LAMBERT - G.CHARLES - L.BOURGEOIS - P.PIRE - JL.LIENARD - M.KELLER - H.RIVIERE - M.FRAISE - P.DHENIN - R.SIMPHAL - P.MAQUIN

Absents excusés ayant donné pouvoir :
P.DEROCH à Y.BRUN - F.DEMAZURE à F.FERON - P.BIEDAL à B.BUVRY - F.HARANG à P.PIRE - Y.LEMOINE à JM.RABOUILLE - JM.WACK à P.BERTELOOT - AM.SAUVEZ à MM.PASCUAL - F. POIDEVIN à Y.BUFFET - A.LEFEVRE à E.DELHAYE (jusqu'à la délibération n° 55) - H.LAHYANI à JM.QUERE - H.DAUCHEZ à S.LETOT-DURANDE - E.GOULLIEUX à D.VALLIERE - A.TOURNEUX à Y.ROBIN - C.CHATELAIN à G.BLANCHARD-DOUCHAIN - M.BEAUFRERE à F.JOLY - MP.FOURDRAIN-FAY à S.ETIENNE-CHARLES - F.KARIMET à C.MEULLEMIESTRE - N.DUSSART à Y.RUDER - R.CARLIER à M.FRAISE

Absents Excusés : G.HARANT - D.VALISSANT - P.CERVI - P.DRUET - B.TRONEL

Objet : Affectation des résultats - Budget annexe Aménagement de la zone Voltaire

Rapporteur : Fabrice FERON
Secrétaire de séance : Marie-Pierre TOKARSKI

Exposé :
Nous venons d'approuver le compte administratif 2021 du budget annexe Aménagement de la zone Voltaire.

Il convient, avant de procéder à l'examen du Budget primitif 2022, d'affecter les résultats de la gestion 2021.

Je vous rappelle que la décision d'affectation porte sur le résultat de clôture de la section de fonctionnement qui s'élève à 814 242,10 euros

S'agissant d'un budget d'aménagement, l'affectation du résultat répond à des règles particulières.

En effet, et comme le précise les services de l'État notamment à travers une note synthétique sur l'équilibre des budgets annexes de lotissement, diffusée par Monsieur le Préfet de l'Allier en janvier 2014 « l'équilibre des budgets annexes retraçant les opérations d'aménagement (lotissement, ZAC...) s'apprécie en prenant en considération les spécificités de la comptabilité de stock ».

Les terrains aménagés ne doivent pas être intégrés dans le patrimoine immobilisé de la collectivité puisqu'ils ont vocation à être vendus. Les opérations correspondantes sont donc retracées dans des comptes de stocks (classe 3) et non dans les comptes d'immobilisations (classe 2).

Ainsi, pour le calcul de l'équilibre, les opérations liées à la constatation des stocks existants (compte 31, 33 et 35) participent à l'équilibre de la section d'investissement. Les crédits inscrits en recettes sur ces comptes doivent donc être pris en compte au titre des ressources propres internes de la section d'investissement.

Délibération :

Vu l'avis favorable du bureau,

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré, décide :

1. D'affecter le résultat de clôture de fonctionnement précédemment indiqué comme suit :

Affectation en excédent reporté de la section de fonctionnement à hauteur de 814 242,10 euros (compte 002).

La présente délibération est adoptée à l'unanimité.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait conforme

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir auprès du tribunal administratif compétent dans les 2 mois à compter de sa publication et de sa notification

Le Président

E. DELHAYE

CERTIFIE EXECUTOIRE PAR LE PRESIDENT
A COMPTER DU 19 AVR. 2022

Le Président

E. DELHAYE

Nombre de conseillers titulaires	: 75
Nombre de conseillers présents	: 51
Nombre de votes exprimés	: 70
Votes favorables	: 70
Votes défavorables	: 00
Abstentions	: 00